

ratrapage

Par **julle**, le **14/05/2007** à **19:17**

à mon premier semestre, j'ai eu 7,50 de moyenne (j'ai pas révisé) et j'aimerais savoir si j'ai encore des chances d'avoir mon année. je ne cherche pas une formule magique pour pulser ma moyenne (quoique si vous avez ^{travaillé pas sur l'air}) mais j'aimerais savoir si j'aurais accès au rattrapage de septembre ? ou si il m'est possible de repasser mon semestre non validé l'année suivante ...

merci.

Par **akhela**, le **14/05/2007** à **19:20**

dans quelle fac es tu? (dans tous les cas tu pourras toujours passer une seconde session mais suivant les facs elle a lieu à des périodes différentes : juin, septembre ou l'année suivante comme à Strasbourg).

Par **julle**, le **14/05/2007** à **19:26**

je suis a nancy, mais la date de l'exam de rattrapage n'importe peu si je ne peux pas y accéder !

j'ai entendu dire que si l'on validait un seul semestre sur les deux on pouvait passer en deuxième année et valider le semestre manquant pendant le courant de l'année de l2 ...

Par **bob**, le **14/05/2007** à **20:03**

A Nancy, il n'y pas de moyenne minimum à avoir pour passer au rattrapage donc quoi qu'il arrive tu pourras aller au rattrapage.

Pour plus de détails

[http://fac-droit.univ-nancy2.fr/doc/reg ... _droit.pdf](http://fac-droit.univ-nancy2.fr/doc/reg..._droit.pdf)

Par **fan**, le **14/05/2007** à **21:08**

A Clermont, il faut le module fondamental Droit administratif/droit civil pour passer en 3ème année. En fait, il faut sur 2 ans avoir au moins 3 modules et tu passes en conditionnel mais tu repasses le module que tu n'as pas eu en 3ème année. Sinon, oui tu repasses en seconde session, seulement les modules où tu n'as pas eu la moyenne, enfin c'est comme ça, ici.

Bonne chance pour ta seconde session.

Si tu es en 1ère année, c'est pareil, un module fondamental sur les deux et tu passes toujours en conditionnelle en 2ème année.

Par **nicomando**, le **15/05/2007** à **09:31**

Vous avez de la Chance à Nancy. Dans mon ancienne fac (Paris 10) moins de 8 et c'était le redoublement automatique sans possibilité de rattrapage.

Mais effectivement si tu ne valides qu'un semestre sur les deux. Sous certaines conditions tu peux repasser celui qu'il te manque l'année d'après.

Bon courage pour le deuxième semestre et pour ta session de rattrapage

Par **akhela**, le **15/05/2007** à **12:34**

[quote="nicomando":1ww0uatt]Vous avez de la Chance à Nancy. Dans mon ancienne fac (Paris 10) moins de 8 et c'était le redoublement automatique sans possibilité de rattrapage. [/quote:1ww0uatt]

c'est cool les règlements d'exams illégaux ... les facs de droit sont championnes des règlements illégaux c'est magnifique (pour information : les notes éliminatoires sont interdites : tout le monde a droit à une seconde session dans un délai d'un an maximum suivant l'examen, tout étudiant ayant au moins 10 sur 20 de moyenne -quelquesoit ses notes- est admis dans l'année supérieure jusqu'au grade de Master 1).

Par **laurence**, le **31/07/2007** à **13:58**

Bonjour,

:oops:

je sais que ce sujet est un peu ancien Image not found: /img/missing.png mais je suis intéressée par les modalités du rattrapage à Strasbourg.

Akhela tu sembles dire qu'il ne se déroulent qu'un an après le passage des examens?

Par **akhela**, le **31/07/2007** à **19:01**

<http://juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=5806>